



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

## Note de présentation

Dans le cadre de travaux de rénovation de la mairie de Soues, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par la commune. Le projet consiste à améliorer l'isolation thermique. Les fenêtres et les portes seront changés, ce qui entraînera la destruction de 44 nids d'Hirondelle de fenêtre. Cela permettra d'améliorer le rendement énergétique de ce bâtiment.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 31 août 2022. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 14 septembre 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 20 septembre au 4 octobre 2022 inclu.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante :  
[ddtm-chasse@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-chasse@somme.gouv.fr)

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.